

Conseil Départemental de l'Ordre
des Médecins
160 Rue du Palais Gallien
33000 Bordeaux

Présidence
Pr Dominique JAUBERT

Direction
Marie LAURENT-DASPAS
05 56 33 22 51
marie.laurentdaspas@ligue-cancer.net

DJ/JC/gm/11.2021/37

le 18 novembre 2021

Objet : Prescription soins post cancer



Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous faire partager un nouveau dispositif sur le parcours de soins global après le traitement du cancer.

En effet, dans le cadre de la stratégie nationale de santé, le gouvernement a fixé comme objectif la mise en place d'un parcours de soins global après le traitement du cancer, piloté en région par les ARS et financé par la Sécurité Sociale.

Il s'agit de financer un forfait de prise en charge en soins de support à hauteur de 180 euros annuel.

3 soins de support ont été retenus :

- NUTRITION
- ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (APA)
- SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Ce parcours de ville mis en œuvre après la fin du traitement actif s'inscrit dans la complémentarité du parcours hospitalier durant lequel le dispositif d'annonce et des soins de support sont mis à la disposition du patient.

Ce parcours est dispensé dans les douze mois après la fin du traitement et nécessite une prescription médicale pour les bilans et consultations

Je vous laisse donc découvrir ce dispositif innovant pour lequel la Ligue a été retenue comme structure porteuse. N'hésitez pas à vous connecter sur le site de la Ligue contre le cancer Gironde, pour faciliter votre implication nous avons mis à disposition des outils de compréhension de la démarche et de la mise en œuvre tel que le flyer ci-joint.

Nos services restent à votre disposition pour d'éventuelles informations complémentaires.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses salutations.

Pr Dominique JAUBERT
Président





DU NOUVEAU DANS LE PARCOURS APRÈS TRAITEMENT CANCER

Vous pouvez, au cours d'une consultation de suivi, prescrire :



**Un bilan d'activité
physique adaptée**



**Un bilan avec ou sans
suivi diététique**



**Un bilan avec ou sans
suivi psychologique**

Pour qui ?

- ✓ Tout patient atteint d'un cancer, ayant fini son traitement « actif » depuis moins de 12 mois.

Comment ?

- ✓ Je prescris des soins de support par ordonnance.
- ✓ J'indique au patient qu'il doit contacter la Ligue contre le cancer Gironde pour en bénéficier.

À noter : un retour vous sera systématiquement adressé.



A renseigner par le médecin généraliste ou oncologue

Nom et prénom (de la personne prise en charge) :

.....

Date de naissance :

Coordonnées:.....

.....

.....

Schéma du forfait de prise en charge de 180 euros annuel /personne (sans avance de frais)

1 bilan et 6 consultations de suivi

Ou

2 bilans et 4 consultations de suivi

Ou

3 bilans + 2 consultations de suivi

1 bilan 1 h = 45 euros

1 consultation 30min = 22,50 euros

(pas de séances de suivi d'APA dans le forfait)

Activité Physique adaptée

Un bilan APA.....



Diététique

Un bilan systématique.....

Séances de suivi.....



Soutien psychologique

Un bilan systématique.....

Séances de suivi



Date :

Signature et cachet du prescripteur :

Pour bénéficier des soins de support, contactez la Ligue contre le cancer Gironde :

Dispositif après-cancer

Aprescancer.cd33@ligue-cancer.net - 06 31 69 51 70



DU NOUVEAU DANS LE PARCOURS APRÈS TRAITEMENT CANCER

Vous pouvez, au cours d'une consultation de suivi, prescrire :



Un bilan d'activité physique adaptée



Un bilan avec ou sans suivi diététique



Un bilan avec ou sans suivi psychologique

Pour qui ?

- ✓ Tout patient atteint d'un cancer, ayant fini son traitement « actif » depuis moins de 12 mois.

Comment ?

- ✓ Je prescris des soins de support par ordonnance.
- ✓ J'indique au patient qu'il doit contacter la Ligue contre le cancer Gironde pour en bénéficier.

À noter : un retour vous sera systématiquement adressé.



Pour plus d'informations :
Ligue-cancer33.fr

✉ aprescancer.liguecancer33@na.mssante.fr ou
aprescancer.cd33@ligue-cancer.net
☎ 06 31 69 51 70



PARCOURS DE SOINS GLOBAL APRÈS TRAITEMENT D'UN CANCER

1

Fin des traitements actifs (radiothérapie, chirurgie, chimiothérapie ...) depuis moins d'un an.

2

✓ Lors d'une consultation de droit commun, **LE MÉDECIN TRAITANT ET/OU L'ONCOLOGUE** prescrit au patient le type de soins de support, les bilans et/ou la consultation(s) de suivi, en fonction de ses besoins.



Un bilan d'activité physique adaptée



Un bilan et/ou un suivi diététique



Un bilan et/ou un suivi psychologique

✓ **LE PRESCRIPTEUR** remet la prescription au bénéficiaire.

✓ **LE PRESCRIPTEUR** recevra un compte-rendu de bilan et compte-rendu de consultation(s) de suivi.

3

Le patient contacte **la Ligue contre le cancer**, dispositif après-cancer.

4

Le patient réalise son parcours individualisé au plus près de son lieu de résidence, **SANS AVANCE DE FRAIS.**